



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/780/Add.2
4 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 119 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 4 mars 1997, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres des 21 et 30 janvier 1997 (A/51/780 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que les États Membres ci-après ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte :

Afghanistan
Bélarus
Djibouti
Honduras
Panama
Sierra Leone
Turkménistan

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi ANNAN
